

Conditions générales de services et tarifs des formations

Version 1 Date d'application : 01/09/2022

N° de déclaration d'activité de formation : 94202077620_[ec1]

1 Tarif des formations

Les formations organisées par Inter bio corse sont ouvertes à tous.
Inter Bio corse se réserve le droit de prioriser l'inscription à ses formation à ses adhérents.

1.1 Agriculteur(trice)s

Le tarif des formations est indiqué sur les programmes de formation.

Financement de la formation : VIVEA, Crédit d'Impôt.

Vivea prend en charge les frais pédagogiques pour les agriculteurs à jour de leur cotisation MSA.
Attention : le crédit formation attribué à chaque agriculteur est plafonné à 2250 € par an.
Si le plafond est atteint, une contribution supplémentaire pourra être demandée à l'agriculteur.

Le crédit d'impôt formation peut également prendre en charge une partie des frais pédagogiques liés à la formation. Il correspond au nombre d'heures de formation multiplié par le taux horaire du smic au 31/12 de l'année. Il est plafonné à 40 heures annuelles de formation.

Démarches à effectuer :

Inter bio Corse s'occupe de solliciter pour votre compte le fond de formation Vivea.
Pour bénéficier du Crédit d'Impôt vous devez utiliser la déclaration spéciale Cerfa n°12635*01 et penser à conserver les attestations de stages et factures des formations.

1.2 Ayant droits VIVEA (cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial, porteur de projet à l'installation (seulement dans les cas mentionnés ci-après *))

Le tarif des formations est indiqué sur les programmes de formation.

Financement de la formation : VIVEA

Vivea prend en charge les frais pédagogiques pour les ayants droits au sens de la MSA

Démarches à effectuer :

Inter Bio Corse s'occupe de solliciter pour votre compte le fond de formation VIVEA, sauf si vous êtes porteur de projet à l'installation. Dans ce cas vous devez remplir les conditions suivantes (*) et en apporter les preuves :

- Vous inscrire dans le cadre d'un PPP. Il vous faudra fournir la copie de votre PPP signé.
- Faire inscrire votre formation ou la thématique plus générale sur laquelle porte la formation

dans le PPP.

- Prouvez que vous n'avez aucun autre financement que VIVEA pour la formation. Il vous faudra signer une attestation sur l'honneur et fournir la copie d'écran de votre CPF (merci de vous rapprocher de nos services pour avoir de plus amples renseignements).

1.3 Salarié(e)s

Le tarif des formations est indiqué sur les programmes de formation.

Financement de la formation :

OCPIAT pour les salariés agricoles. Pour les salariés non agricoles il faut se rapprocher de votre employeur afin de connaître l'OPCA dont vous dépendez.

Démarches à effectuer :

Faire une demande auprès d'OCPIAT (pour les salariés agricoles) ou d'un autre OPCO pour les salariés non agricoles.

1.4 Autres statuts

Le tarif des formations est indiqué sur les programmes de formation.

Financement de la formation : aucun

Démarches à effectuer : aucune

2 Obligations respectives des parties

L'inscription aux formations se fait exclusivement via les formulaires en ligne dont le lien est présenté dans le programme de formation. Aucune inscription par téléphone ou mail ne sera acceptée.

Pour chaque inscription, le client reçoit :

S'il est agriculteur au sens de la MSA, à titre principal, cotisant de solidarité, conjoint collaborateur, aide familial, candidat à l'installation (remplissant les trois conditions(*) ou pas) une confirmation d'inscription par mail précisant le lieu, les horaires et autres détails concernant la formation. Cette confirmation mail tient lieu de convocation et est envoyée au plus tard 4 jours avant la formation.

S'il est salarié ou autre, une convention de formation établie en deux exemplaires (dont il s'engage à retourner à Inter Bio Corse un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise) et une convocation à la formation, convocation envoyée au plus tard 4 jours ouvrés avant la formation.

À l'issue de la formation, une facture sera adressée au client ou à l'organisme payeur désigné par le client. Une attestation de présence sera également adressée au client ou à l'organisme payeur désigné par le client.

3 Dédit ou abandon

3.1 Du fait du client

En cas d'annulation tardive (moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation) ou d'absence à tout ou partie de la formation, Inter Bio Corse se réserve le droit de retenir le coût total de la formation. Ces frais d'annulation ne pourront pas être imputés au titre de la formation professionnelle.

3.2 Du fait d'Inter bio Corse

En cas de modification unilatérale par Inter bio Corse de l'un des éléments suivants : objectifs, contenu, horaires, lieu, effectif formé, intervenant, responsable de stage, pré-requis ou modalité de suivi et d'appréciation des résultats de la formation, le client se réserve le droit d'annuler sa participation à la formation. Il doit dans ce cas en faire la demande par écrit et sera alors remboursé des éventuels frais liés à l'inscription. En cas de modification de la durée de la formation, les frais d'inscription seront proratisés en fonction du nombre d'heures de formation effectivement réalisées.

Inter Bio Corse se réserve la possibilité, en cas notamment d'un nombre insuffisant de participants, d'annuler la formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant la date de son démarrage. En cas de force majeure ce délai pourra être restreint. Inter Bio Corse en informe le client et procède au remboursement de ses frais d'inscription.

4 Paiement

Pour les contributeurs VIVEA, l'inscription n'est recevable que lorsque l'éligibilité aux fonds formation est vérifiée.

Pour les autres, l'inscription est recevable uniquement si elle est accompagnée du règlement des frais de participation par chèque ou par virement à l'ordre d'Inter bio.

Le chèque ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation.

5 Défaut de paiement

En cas de retard ou de défaut de paiement, Inter bio Corse adressera au client une mise en demeure. Suite à cela, les sommes dues seront immédiatement exigibles. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

6 Contentieux

En cas de litige ou de contestation de toute nature, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherchés, le tribunal de Bastia sera compétent.

7 Propriété intellectuelle

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. Le client s'engage dans ces



conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser les contenus des formations, sans autorisation expresse préalable de la FRAB, ce qui exclut toute opération de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

8 Données personnelles

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par la FRAB. Il vous suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal à la FRAB. Les données personnelles recueillies sont utilisées par la FRAB uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services proposés et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

9 Divers

Inter Bio Corse se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes conditions, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes Conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les parties.

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.